

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2023

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **FS PRO CHLOR**
- **Code du produit:** 93320004
- **UFI:** DKM2-SX89-FN89-EFR0
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit** PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Catégorie de processus**
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines
- **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent alcalin
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
ZEP ITALIA SRL
Piazzale Luigi Cadorna, 2
20123 Milano (MI) - Italy;
Via Nettunense Km. 25.000
04011 Aprilia (LT) - Italy
T: +39.06.926691
F: +39.06.92747061
@: tecnico@zepeurope.com
Site: www.zep.it
- ZEP Industries BV
Vierlinghweg 30
4612 PN Bergen op Zoom
The Netherlands
Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117
Fax: (NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395
@: info@zepbenelux.com
- Distribué au France par:
- ZEP INDUSTRIES
Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI
Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51
contact@zep-industries.com
www.zep-industries.com
@: info@zep.co.uk
web: www.zep.co.uk
- **Service chargé des renseignements:**
Service Clients:
NL: Tel: +31164250100 Fax: +31164266710
BE: Tel: +3223470117 Fax: +3223471395
IT: Tel: +3906926691 Fax: +3906.92747061
UK: Tel: +441514221000 Fax: +441514221011
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
FR: Centre anti poison, Orfila, Tel : 01 45 42 59 59
BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245
LUX: (+352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
- Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2023

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.05.2023

Nom du produit: FS PRO CHLOR

(suite de la page 1)

2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05

GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

hydroxyde de potassium

hydroxyde de sodium

hypochlorite de sodium, solution

Amines, C12-14 (nombres pairs) -alkyldiméthyl, N-oxydes

· **Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

· **Indications complémentaires:**

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

· **2.3 Autres dangers**

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3 Numéro index: 019-002-00-8 Reg.nr.: 01-2119487136-33-xxxx	hydroxyde de potassium Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314 Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 5\%$ Skin Corr. 1B; H314: $2\% \leq C < 5\%$ Skin Irrit. 2; H315: $0,5\% \leq C < 2\%$ Eye Irrit. 2; H319: $0,5\% \leq C < 2\%$	5-10%
CAS: 7681-52-9 EINECS: 231-668-3 Numéro index: 017-011-00-1 Reg.nr.: 01-2119488154-34-XXXX	hypochlorite de sodium, solution Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) STOT SE 3, H335 EUH031 Limite de concentration spécifique: EUH031: $C \geq 5\%$	≥ 3 -<5%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Numéro index: 011-002-00-6 Reg.nr.: 01-2119457892-27-xxxx	hydroxyde de sodium Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H312 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 5\%$ Skin Corr. 1B; H314: $2\% \leq C < 5\%$ Skin Irrit. 2; H315: $0,5\% \leq C < 2\%$ Eye Irrit. 2; H319: $0,5\% \leq C < 2\%$	≥ 3 -<5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2023

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.05.2023

Nom du produit: FS PRO CHLOR

(suite de la page 2)

CAS: 1300-72-7 Numéro CE: 701-037-1 Reg.nr.: 01-2119513350-56-xxxx	Sodium (xylenes and 4-ethylbenzene)sulfonates Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%
CAS: 68955-55-5 Numéro CE: 931-341-1 Reg.nr.: 01-2119489396-21-xxxx	Amines, C12-18 (numéros pairs) -alkyldiméthyl, N-oxydes Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	≥1-<2,5%
CAS: 97489-15-1 Numéro CE: 307-055-2 Reg.nr.: 01-2119489924-20-XXXX	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 10 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 15,1 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 15,1 %	≥1-<2,5%

Indications complémentaires:

Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004/CE

agents de blanchiment chlorés, polycarboxylates, agents de surface anioniques, agents de surface amphotères	<5%
agents conservateurs (METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE AND METHYLISOTHIAZOLINONE)	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

Recourir à un traitement médical.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

(suite page 4)

BE.FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2023

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.05.2023

Nom du produit: FS PRO CHLOR

(suite de la page 3)

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

La ventilation mécanique n'est pas nécessaire pour le stockage

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium

VL Valeur momentanée: 2 mg/m³

M;

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

VL Valeur momentanée: 2 mg/m³

M;

DNEL

CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium

Inhalatoire DNEL Long term local mg/m³ 1 mg/m³ (travailleur/ouvrier)

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution

Oral DNEL Long term-systemic 0,26 mg/kg human/day (des consommateurs)

Inhalatoire DNEL Long term-systemic mg/m³ 1,55 mg/m³ (des consommateurs)1,55 mg/m³ (travailleur/ouvrier)DNEL Long term local mg/m³ 1,55 mg/m³ (des consommateurs)1,55 mg/m³ (travailleur/ouvrier)DNEL Acute-systemic mg/m³ 3,1 mg/m³ (travailleur/ouvrier)DNEL Acute-local mg/m³ 3,1 mg/m³ (travailleur/ouvrier)

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

Inhalatoire DNEL Long term-systemic mg/m³ 1 mg/m³ (-)DNEL Long term local mg/m³ 1 mg/m³ (travailleur/ouvrier)

PNEC

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution

PNEC Freshwater mg/L 0,26 mg/L

PNEC Marinewater mg/L 0,03 mg/L

PNEC Sewage treatment Plant mg/L 0,03 mg/L

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

BE.FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2023

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.05.2023

Nom du produit: FS PRO CHLOR

(suite de la page 4)

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 - Eviter tout contact avec les yeux.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
 - Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
 - Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Protection des mains:**
 - Gants de protection
 - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
 - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en tissu épais
- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques
- **Protection du corps:** Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **État physique** Liquide
- **Couleur:** Jaune
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 100 °C
- **Inflammabilité** Non applicable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **Inférieure:** Non déterminé.
- **Supérieure:** Non déterminé.
- **Point d'éclair** Non applicable.
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **pH à 20 °C** 12,5
- **Viscosité:**
- **Viscosité cinématique** Non déterminé.
- **Dynamique:** Non déterminé.
- **Solubilité**
- **L'eau:** Entièrement miscible
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Non déterminé.
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 23 hPa
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité à 20 °C:** 1,187 g/cm³
- **Densité relative.** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.

- **9.2 Autres informations**
- **Aspect:**
- **Forme:** Liquide
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**
- **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
Non déterminé.

(suite page 6)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2023

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.05.2023

Nom du produit: FS PRO CHLOR

(suite de la page 5)

· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	0,0 %
· Swiss VOC:	0,00 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Ne pas stocker avec des acides.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	5.756 mg/kg (Rat)
------	------	-------------------

CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium

Oral	LD50	333 mg/kg (Rat)
------	------	-----------------

	LC50/ 24 h	80 mg/ltr (fish)
--	------------	------------------

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution

Oral	LD50	> 2.000 mg/kg (Rat)
------	------	---------------------

Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (Rabbit)
----------	------	------------------------

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

Oral	LD50	3.500 mg/kg (Rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	1.350 mg/kg (Rabbit)
----------	------	----------------------

CAS: 68955-55-5 Amines, C12-18 (numéros pairs) -alkyldiméthyl, N-oxydes

Oral	LD50	1.064 mg/kg (Rat)
------	------	-------------------

	EC 50 / 96 h	2,67 mg/ltr (fish)
--	--------------	--------------------

CAS: 97489-15-1 Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts

Oral	LD50	2.000 mg/kg (Rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (Rat)
----------	------	---------------------

(suite page 7)

BE.FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2023

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.05.2023

Nom du produit: FS PRO CHLOR

(suite de la page 6)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution

LC50 / 96 h 0,22-0,62 mg/ltr (Pimephales promelas)

EC 50 / 48 h 0,141 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

LC50 / 96 h 125 mg/ltr (Gambusia affinis)

EC 50 / 48 h 40,4 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

CAS: 68955-55-5 Amines, C12-18 (numéros pairs) -alkyldiméthyl, N-oxydes

EC 50 / 48 h 3,1 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

EC 50 / 72 H 0,205 /mg/l (Senastrum capricornutum (Algae))

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications:

Le produit est biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Non applicable.

vPvB:

Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque:

Très toxique chez les poissons.

Toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la

loi sur les lessives et les produits de nettoyage.

Très toxique pour organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur

du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est

réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que

faiblement polluantes pour l'eau.

BE.FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2023

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.05.2023

Nom du produit: FS PRO CHLOR

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

-

Catalogue européen des déchets

HP8	Corrosif
HP12	Dégagement d'un gaz à toxicité aiguë
HP14	Écotoxique

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA

UN1719

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM, HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE, SODIUM HYDROXIDE SOLUTION), MARINE POLLUTANT

IATA

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE, SODIUM HYDROXIDE SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG



Classe

8 Matières corrosives.

Étiquette

8

IATA



Class

8 Matières corrosives.

Label

8

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : hypochlorite de sodium, solution

Marine Pollutant:

Oui

Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

80

No EMS:

F-A,S-B

Segregation groups

(SGG18) Alkalis

Stowage Category

A

Segregation Code

SG22 Stow "away from" ammonium salts

SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

(suite page 9)

BE.FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2023

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.05.2023

Nom du produit: FS PRO CHLOR

(suite de la page 8)

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

5L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM, HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION), 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.· **Pictogrammes de danger**

GHS05

GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

hydroxyde de potassium

hydroxyde de sodium

hypochlorite de sodium, solution

Amines, C12-14 (nombres pairs) -alkyldiméthyl, N-oxydes

· **Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

· **Directive 2012/18/UE**· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.· **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t**

(suite page 10)

-BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2023

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.05.2023

Nom du produit: **FS PRO CHLOR**

(suite de la page 9)

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Méthode de calcul

· **Service établissant la fiche technique:** Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service

· **Contact:** Nederland: Afdeling klantenservice / Belgique: Afdeling klantenservice

· **Date de la version précédente:** 02.08.2021

· **Numéro de la version précédente:** 8

Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
WELL: The highest acceptable concentration
IOELV: Indicative occupational exposure limit values
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

(suite page 11)

BE.FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2023

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.05.2023

Nom du produit: FS PRO CHLOR

(suite de la page 10)

*Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3**· * Données modifiées par rapport à la version précédente*

BE.FR

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2023

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 22.05.2023

Nom du produit: FS PRO CHLOR

(suite de la page 11)

Annexe: Scénario d'exposition

· Désignation brève du scénario d'exposition

Pour le produit

FS FOAM CHLOR

DEMOUSS FORTE

FS FORMULA 4089 ((Listed NSF A2: n° 160188)

FS PRO CHLOR

· Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· Catégorie du procédé

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC28 Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

· Conditions d'utilisation

· Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.

· Paramètres physiques

· Etat physique Liquide

· Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.

· Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité Conformément aux instructions d'utilisation.

· Autres conditions d'utilisation

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

Utilisation uniquement sur un sol dur

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Conserver hors de portée des enfants.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

· Mesures de gestion des risques

· Protection du travailleur

· Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.

· Mesures techniques de protection

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

N'utiliser le produit que dans des systèmes fermés.

· Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

gants de protection

· Mesures pour la protection du consommateur

Assurer un marquage suffisant.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

· Mesures de protection de l'environnement

· Eau

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Sol Empêcher la pénétration dans le sol.

· Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

· Procédés d'élimination Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale

· Estimation de l'exposition

· Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

· Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.